

Article 21 du Règlement

Pour obtenir des emprunts, ces sociétés d'État doivent verser des intérêts élevés aux prêteurs et demander par conséquent que les emprunteurs canadiens leur versent des intérêts élevés pendant de longues périodes. Compte tenu de ces facteurs, si l'emprunteur canadien éprouve la moindre difficulté, il est voué à l'échec. L'intérêt ou l'amende déraisonnable tenant lieu d'intérêt est versé à des investisseurs étrangers.

Les taux d'intérêts élevés vouent les emprunteurs canadiens à l'échec. Les sociétés d'État devraient mettre fin à cette pratique de crédit et mieux gérer l'argent des Canadiens.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TAUX DE CHÔMAGE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement conservateur fait des promesses aux Canadiens et s'encense constamment, la situation économique de l'Ouest du pays continue de se détériorer. Le mois dernier, le nombre de sans-emploi est passé de 210 000 à 213 000 en Colombie-Britannique. Près d'un quart de million d'habitants de cette province n'ont pas d'emploi et beaucoup d'autres sont sous-employés.

Au nord, le taux de chômage est de 17 p. 100; dans la vallée de l'Okanagan, il est aussi de 17 p. 100; dans la région de Kootenay, de 16 p. 100; dans le centre de la province, il s'élève à 20 p. 100; et il est de 14 p. 100 à Vancouver.

• (1410)

En raison de cette crise de l'emploi, des milliers d'enfants de la Colombie-Britannique ne mangent pas à leur faim ou souffrent de malnutrition. Pourtant, le premier ministre de la province déclare qu'il n'appartient pas au gouvernement de nourrir les écoliers. Il affirme qu'il est trop coûteux de servir des repas chauds dans les écoles et que d'ordinaire de tels programmes donnent lieu à des abus. J'invite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) à s'entretenir le plus tôt possible avec son homologue provincial pour faire cesser cet état de choses.

Un commissaire d'école de Victoria, M. John Young, estime que dans son district scolaire, au moins 1 000 enfants sont mal nourris ou ne mangent pas à leur faim.

Dans celui de Terrace, depuis des années on sert une soupe gratuite aux écoliers qui n'ont pas d'argent pour s'acheter de quoi déjeuner.

Dans une école de Fort Nelson, on a installé un comptoir semblable à ceux des écoles de l'est de Vancouver, où les écoliers peuvent laisser une partie de leur goûter pour ceux qui n'en ont pas. Dans un autre district, un groupe de parents a mis sur pied un programme où les parents sont invités à envoyer des goûters supplémentaires pour les enfants qui n'en ont pas. Je pourrais citer nombre d'autres exemples. La situation est très grave.

Des milliers d'enfants de la Colombie-Britannique ne mangent pas à leur faim ou sont mal nourris et le premier ministre de la province reste insensible.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

APPUI AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, hier soir, je me suis entretenu avec un groupe de résidents du foyer R.J. Smith pour personnes âgées dans ma circonscription. Je croyais que ces gens seraient mécontents du projet du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets. J'ai constaté au contraire qu'ils tenaient énormément à ce qu'eux-mêmes, leurs enfants et leurs petits-enfants puissent se procurer les médicaments les plus modernes offerts sur le marché.

Je sais que les partis de l'opposition seront déçus d'apprendre que les personnes âgées d'Etobicoke-Nord n'ont pas gobé leurs demi-vérités et leurs propos alarmistes au sujet des motifs qui auraient incité le gouvernement à modifier la Loi sur les brevets. Les personnes âgées respectent la notion de propriété intellectuelle et comprennent le rapport qui existe entre une plus grande protection des brevets et les milliers d'emplois nouveaux qui seront créés, sans parler du fait que désormais on fabriquera au Canada même les nouveaux médicaments modernes.

Je ne pense pas pouvoir faire mieux qu'une certaine personne âgée qui a voulu savoir pourquoi les députés de l'opposition s'évertuaient à nous empêcher d'obtenir les meilleurs médicaments disponibles sur le marché. Elle leur fait dire qu'ils feraient mieux de cesser leurs propos mensongers et de nous permettre de donner suite à notre projet.

* * *

[Français]

LA GARDE D'ENFANTS

LE DROIT À DES INFRASTRUCTURES ADAPTÉES À LA CULTURE DE LA CLIENTÈLE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il existe au Canada deux millions d'enfants de 13 ans ou moins qui nécessitent des services de garderies, alors que seulement 172 000 places sont disponibles. Bien que ce problème existe dans toutes les régions du pays, la région de la Capitale nationale est particulièrement touchée par cette lacune. Selon la présidente du Comité de la santé et des services sociaux de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, le manque de garderies dans la région affecte dix fois plus les familles francophones que les familles anglophones.

En effet, on retrouve à peine trois garderies francophones dans la région d'Ottawa-Carleton. La raison: si les familles francophones ont selon certains tardé à faire usage des services de garde, c'est qu'elles préféreraient s'organiser elles-mêmes. Pourtant, l'école ou la garderie, c'est en fait l'extension du foyer. Il faut donc utiliser la langue du foyer à la garderie comme à l'école pour permettre à l'enfant d'évoluer dans un environnement qui lui est familier. Et c'est là où les autorités ont failli. Il devient donc impératif de reprendre la situation en main et de voir à installer dans toutes les régions du pays des garderies qui seront respectueuses de la langue officielle parlée par l'enfant à la maison.